

Ces menaces, ce commencement de violence mirent, un moment, l'archevêque dans une cruelle perplexité. « Si, écrit-il, je refuse aux esclaves des Juifs le baptême qu'ils sollicitent, j'offense Dieu et j'encours la damnation éternelle. Si je l'accorde, j'irrite l'empereur et j'attire, sur les miens ainsi que sur ma propre maison, toutes sortes de maux et de dévastations. »

L'hésitation d'Agobard ne dura pas longtemps. A Evrard il déclara que, bien que le diplôme qui lui était montré fût dressé au nom de l'empereur et scellé de son anneau d'or, il ne pouvait admettre qu'une ordonnance aussi contraire aux droits de l'Église fût véritablement émanée de la volonté du très chrétien et très pieux prince : qu'il refusait, en tous cas, d'y obtempérer.

Puis, pour expliquer son refus, il se hâta d'écrire à de respectables ecclésiastiques du palais impérial une lettre d'un souffle tout apostolique : « Ce n'est pas, leur dit-il, votre sagesse qui peut ignorer que Jésus-Christ lui-même fit, sans aucune distinction de personnes ni de condition, ce commandement à ses apôtres : Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; qui croira et sera baptisé aura le salut. — Observant ce précepte avec une infatigable fidélité, les chefs de l'Église ne balancèrent pas à prêcher, à convertir, à baptiser, sans la permission de qui que ce fût, non seulement les esclaves, mais jusqu'aux épouses et aux enfants des empereurs même les plus impies.... Et nous, pour combler les vœux d'hommes d'une perfidie implacable, qui non seulement empêchent toute personne de leur race d'embrasser la foi du Christ, mais qui ne cessent de blasphémer son saint nom, nous oserions, en refusant le baptême à ceux qui le demandent, mettre des bornes à